

Modification des valeurs limites d'exposition aux postes de travail

Édiction des valeurs limites d'exposition aux postes de travail par la Suva

L'art. 50 al. 3 de l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA) permet à la Suva, après avoir consulté les milieux concernés, d'émettre des directives sur les valeurs limites de concentration pour les substances toxiques et les valeurs admissibles pour les agents physiques aux postes de travail. Cette édiction se fait en accord avec la Commission des valeurs limites de l'Association suisse de médecine, d'hygiène et de sécurité du travail (Suissepro).

La plupart des nouveautés n'ont pas de répercussions majeures dans la pratique et peuvent être appliquées sans problème. Disposant de capacités restreintes, la Suva ne contactera pas activement les milieux concernés par des modifications non problématiques. Seuls les changements difficiles à respecter dans la pratique seront examinés avec les branches.

Vous souhaitez vous exprimer sur la modification des valeurs limites d'exposition aux postes de travail dans le cadre de la consultation? Contactez-nous à l'adresse suivante:

valeurs-limites@suva.ch

Valeurs limites d'exposition aux postes de travail: changements et nouveautés

Les changements et les nouveautés concernant les valeurs limites d'exposition figurent dans le tableau ci-dessous. Ils sont indiqués en rouge. Les anciennes valeurs et les textes correspondants sont barrés. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail (remarques) voir www.suva.ch/valeurs-limites.

Valeurs (limites) moyennes d'exposition (VME): changements et nouveautés à partir de 2024

Substance Numéro CAS Synonyme	Valeur VME		Valeur VLE calc. sur une courte durée		Notations R S O ^B B P C M R SS	Méthodes de mesure Remarques	Explications
	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³	ml/m ³ ppm)	mg/m ³			
Acide benzoïque 65-85-0	0.4 0.2	2 (10) i 1 a	0.8 0.8	4 (20) e 4 a	R SSc	NIOSH La substance peut être présente sous forme de vapeur et d'aérosol en même temps	Abaissement VME, VLE
Chlorure de thionyle 7719-09-7	(7)	(5)	1	5		Le valeur VLE sur une courte durée ne doit à aucun moment être dépassé	Conversion VME en VLE Introduction remarques
2-Diéthylaminoéthanol 100-37-8	4 (10)	20 (50)	4	20	R	NIOSH	Abaissement VME Introduction VLE
1,2-Epoxypropane 75-56-9	2.5	6			C1 _B [#] M1 _B B	NIOSH Pas de risque accru de cancer si la VME est respectée	Ajustement notations
Ether diméthylque du diéthylèneglycol 111-96-6	5	27	40	216	R R2 SS _B B		Ajustement notations
Hexafluorure de soufre 2551-62-4	5000 (1000)	30000 (6000)	40000	240000	SSc		Augmentation VME Introduction VLE, notation
1-(2-Hydroxyéthyl)pipéridine 3040-44-6	4	20	4	20	S		VME nouvelle
Manganèse et ses composés inorganiques		0.2 i 0.1 a			SSc (B)	NIOSH Exprimé en Mn	Ajustement notations
Mercure, et ses composés inorganiques		0.02 (#)		0.16 (#)	(R) S R1 _B B	Exprimé en Hg [7439-97-6] La substance peut être présente sous forme de vapeur et d'aérosol en même temps	Ajustement nom de la substance, notations, remarques
Mercur (vapeur et aérosol) 7439-97-6	0.005	0.05	0.04	0.4	S-B	HSE NIOSH OSHA	Annulation
N-Méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	10 (20)	40 (80)	20 (40)	80 (160)	R R1 _B SSc	INRS La substance peut être présente sous forme de vapeur et d'aérosol en même temps	Abaissement VME, VLE Ajustement notations
Monoxyde de carbone 630-08-0	20 (30)	23 (35)	100 (60)	117 (70)	SS _B O ^L B	NIOSH	Abaissement VME Augmentation VLE
Morpholine 110-91-8	7 (10)	25 (36)	7 (20)	25 (72)	(R)	INRS En présence d'agents nitrosants, il peut se former de la N-Nitrosomorpholine cancérogène	Abaissement VME, VLE Annulation notation

Substance Numéro CAS Synonyme	Valeur VME		Valeur VLE calc. sur une courte durée		Notations R S O ^B B P C M R SS	Méthodes de mesure Remarques	Explications
	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³	ml/m ³ ppm	mg/m ³			
Peroxyde de méthyléthylcétone 1338-23-4	(0.2)	(1.5)	0.2	1.5		Le valeur VLE sur une courte durée ne doit à aucun moment être dépassé	Conversion VME en VLE Introduction remarques
Potasse caustique 1310-58-3		(2 i)		2 i		Le valeur VLE sur une courte durée ne doit à aucun moment être dépassé	Conversion VME en VLE Introduction remarques
Rhodium, métal et composés insolubles		0.1 i				NIOSH Exprimé en Rh [7440-16-6]	Ajustement nom de la substance, remarques
Rhodium, métal (fumée) 7440-16-6		0.1 a				NIOSH	Annulation
Terphényle 26140-60-3	(0.5)	(5)	0.5	5		Le valeur VLE sur une courte durée ne doit à aucun moment être dépassé	Conversion VME en VLE Introduction remarques
Titanate de potassium		0.3 (0.25) fibres/ml			C1 _B	Voyez la définition de fibres de WHO DGUV 213-546 ou 213-531	Augmentation VME Ajustement remarques
Tribromure de bore 10294-33-4	(1)	(10)	0.7	7		Le valeur VLE sur une courte durée ne doit à aucun moment être dépassé	Conversion VME en VLE Abaissement VLE Introduction remarques
Trichlorobenzène (tous les isomères) 12002-48-1	2 (5)	15 (38)	5	38	R SS _C	NIOSH	Abaissement VME Introduction VLE
Trichlorométhane 67-66-3	2 (0.5)	10 (2.5)	4 (1)	20 (5)	R C2 M2 R2 SS _C	NIOSH	Augmentation VME, VLE
Triphénylphosphine 603-35-0		5 i		10 i	(SS_C)		Annulation notation
Auramine 492-80-8		0.08			R C1_B	OSHA	Annulation
Carbure de niobium 12069-94-2		5					Annulation
Carbure de titane 12070-08-5		5 i					Annulation
4-Chloro-o-toluidine 95-69-2	2	12			R C1_A-M2	La substance peut être présente sous forme de vapeur et d'aérosol en même temps	Annulation
p-Crésidine 120-71-8		0.5			C1_B		Annulation
3,3'-Dichlorobenzidine 91-94-1	0.003	0.03			R C1_B	NIOSH BG	Annulation

Substance Numéro CAS Synonyme	Valeur VME		Valeur VLE calc. sur une courte durée		Notations R S O ^B B P C M R SS	Méthodes de mesure Remarques	Explications
	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³	ml/m ³ ppm)	mg/m ³			
3,3'-Diméthoxybenzidine 119-90-4	0.003	0.03			C1 _B	OSHA	Annulation
3,3'-Diméthylbenzidine 119-93-7	0.003	0.03			C1 _B		Annulation
3,3'-Diméthyl-4,4'- diaminodiphénylméthane 838-88-0		0.05 <i>i</i>			R-C1 _B		Annulation
1,2-Diméthylhydrazine 540-73-8	0.5	1.2			R-S-C1 _B		Annulation
Etain, composés organiques Voir aussi composés de méthyl-, butyl-, octyl- et phénylétaïn		0.1 <i>i</i>		0.2 <i>i</i>	R	NIOSH-OSHA Exprimé en Sn [7440-31-5]	Annulation
1,2,3,4,5,6-Hexachlorocyclo- hexane, mélange technique d'isomères α-HCH [319-84-6] et β-HCH [319-85-7]		0.2 <i>i</i>			R		Annulation
α-Hexachlorocyclohexane 319-84-6		1 <i>i</i>			R		Annulation
β-Hexachlorocyclohexane 319-85-7		0.2 <i>i</i>			R		Annulation
Hexachloronaphtalène, isomères 1335-87-1		0.2 <i>i</i>			R		Annulation
Mercure méthyle 22967-92-6		0.01 <i>i</i>			R-S		Annulation
4,4'-Méthylène-bis-(N,N- diméthylaniline) 101-61-1		0.1 <i>i</i>			C1 _B		Annulation
2-Nitronaphtalène 581-89-5	0.035	0.25			C1 _B	DFG-BG La substance peut être présente sous forme de vapeur et d'aérosol en même temps	Annulation
Octachloronaphtalène 2234-13-1		0.1 <i>i</i>			R	NIOSH	Annulation
Oxyde de diphenyle chloré 31242-93-0		0.5 <i>i</i>			R	NIOSH	Annulation

Substance Numéro CAS Synonyme	Valeur VME		Valeur VLE calc. sur une courte durée		Notations R S O ^B B P C M R SS	Méthodes de mesure Remarques	Explications
	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³	ml/m ³ ppm)	mg/m ³			
Pentachloronaphtalène 1321-64-8		0.5 <i>i</i>			<i>R</i>	<i>NIOSH</i>	Annulation
Tétrachloronaphtalène 1335-88-2		2 <i>i</i>				<i>NIOSH</i>	Annulation
2,4-Toluylène-diamine 95-80-7	0.02	0.1			<i>R-S-C1_B-M2-R2</i>		Annulation
2,3,4-Trichloro-1-butène 2431-50-7	0.005	0.035			<i>R-C1_B</i>		Annulation
Trichloronaphtalène, isomères 1321-65-9		5 <i>i</i>			<i>R</i>	<i>NIOSH</i>	Annulation

Valeurs biologiques tolérables (VBT): changements et nouveautés à partir de 2024

Substance	Paramètre biologique	Valeur VBT	Matériel d'examen	Date/heure de prélèvement	Remarque	Explications
Arsenic et ses composés inorganiques	Σ Arsenic(III) (<i>inorganique</i>), Arsenic(V) et acide méthylarsonique (<i>ses métabolites méthylés</i>)	15 (50) µg/l 200 nmol/l	U	b c	(X)	Ajustement paramètres biologiques Annulation remarque
Ether diméthylrique du diéthylèneglycol 111-96-6	Acide méthoxyacétique	15 mg/g créatinine 18.9 µmol/mmol créatinine	U	b c		VBT nouvelle
Manganèse et ses composés inorganiques	Manganèse	20 µg/l	B	b-e	Q	Annulation
Mercure (<i>vapeur et aérosol et ses composés inorganiques</i>)	Mercure (<i>inorganique</i>)	25 µg/g créatinine 14.3 nmol/mmol créatinine	U	a (d)	X	Ajustement nom de la substance, Date/heure de prélèvement et remarques Annulation paramètre biologique pour le mercure dans le sang
	Mercure (<i>inorganique</i>)	(15 µg/l)	B	b-e	X	

Valeurs limites d'exposition Suva, 29.11.2023